



Créer un groupement d'entreprises

Ce programme, spécialement adapté à la petite entreprise, permet d'alterner des périodes de formation en groupe et d'accompagnement individuel dans votre entreprise.

Les objectifs

- + *Connaître les enjeux et les règles de fonctionnement d'un groupement*
- + *Proposer une offre commerciale globale afin de mieux répondre aux marchés*
- + *Mutualiser les moyens de communication et de prospection*

Les +

- + *Obtenir de nouveaux marchés grâce à une offre collective structurée*
- + *Augmenter votre chiffre d'affaires*
- + *Améliorer la compétitivité de votre entreprise*



Rhône-Alpes



PROGRAMME 3,5 JOURS

Créer un groupement d'entreprises

FORMATION EN GROUPE 2 JOURS MINIMUM

Connaître toutes les formules possibles de regroupement d'artisans

Définir les conditions de faisabilité d'un groupement

Nombre d'artisans, métiers représentés, zones géographiques d'intervention...

Connaître le fonctionnement d'un groupement

- Les pré-requis pour rentrer dans un groupement
- La communication et la promotion du groupement
- Les engagements du groupement vis-à-vis des clients
- Les règles de fonctionnement :
 - vie au quotidien (prise de décision...)
 - modalités d'attribution et/ou de répartition des marchés
 - mutualisation et partage au sein du groupement (achats, partage de locaux, matériel, personnel...)

Mettre en place un groupement

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DANS VOTRE ENTREPRISE 1,5 JOUR

- Appliquer concrètement les concepts vus pendant la formation grâce à l'intervention d'un consultant dans votre entreprise
- À mettre en place selon vos besoins :
 - création de groupement : vous aider à mettre en place votre groupement
 - groupement déjà constitué : vous accompagner dans le développement de votre groupement

Intervenants

Le formateur et le consultant sont dûment sélectionnés par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ainsi que par l'Union Professionnelle Artisanale (UPA). Nos intervenants ont une très bonne connaissance de la petite entreprise et de son environnement.

Tarif

Grâce à l'appui de l'État, du Conseil Régional, du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de l'UPA et de votre Conseil de la formation, cet accompagnement vous est proposé à des tarifs extrêmement préférentiels.

Pour en savoir plus, contactez-nous.

www.atouts-artisanat.com

Contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou l'UPA de votre département

Ain

CMA : 04 74 47 49 00
www.cma-ain.fr
UPA : 04 74 23 19 50
upa.ain@gmail.com

Drôme

CMA : 04 75 48 72 00
www.cma-drôme.fr
UPA : 04 75 02 10 07
upadrome@upadrome.com

Loire

CMA : 04 77 92 38 00
www.cma-loire.fr
UPA : 04 77 92 11 30
upa42@wanadoo.fr

Savoie

CMA : 04 79 69 94 00
www.cma-savoie.fr
UPA : 04 79 62 14 80
contacts@upa73.fr

Ardèche

CMA : 04 75 07 54 00
www.cma-ardeche.fr
UPA : 04 72 85 06 69
upa@uparhonealpes.fr

Isère

CMA : 04 76 70 82 31
www.cma-isere.fr
UPA : 04 72 85 06 69
upa@uparhonealpes.fr

Rhône

CMA : 04 72 43 43 52
www.cma-lyon.fr
UPA : 04 72 53 79 29
contact@upa-rhone.fr

Haute-Savoie

CMA : 04 50 23 92 22
www.cma-74.fr
UPA : 04 50 66 26 66
contact@upa74.fr

